



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Direction des sécurités
SIDPC

Rennes, le 19 octobre 2023

Affaire suivie par : Aurélie MERLAND
Tél. : 02.21.86.20.59
Courriel : aurelie.merland@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le préfet

à

**Mesdames, Messieurs les maires
d'Ille-et-Vilaine**

Copie à
Messieurs les sous-préfets
Monsieur le président du conseil départemental

Objet : Organisation des dispositifs prévisionnels de secours sur l'année 2024

P.J. : Tableau des associations agréées de sécurité civile

L'année 2024 donnera lieu à l'organisation par la France des Jeux Olympiques et Paralympiques. Organiser cet événement mondialement suivi est un privilège pour la France qui n'a pas accueilli les Jeux d'été depuis 100 ans. Ce sera l'occasion de fédérer les mondes sportif, culturel, éducatif et associatif, ainsi que l'ensemble de nos concitoyens autour d'un événement exceptionnel.

Pour que cette manifestation reste une fête, la priorité de l'État sera d'assurer la sécurité des Jeux avec un **engagement total des forces de sécurité et des acteurs du secours**. Même si l'Ille-et-Vilaine n'accueillera aucune compétition, **l'organisation des Jeux impactera les ressources habituellement disponibles sur notre département pour la sécurisation des événements se tenant en période estivale**. Pour les communes littorales, cela se traduira également par l'absence des sauveteurs CRS sur les plages.

Au cours de l'été 2023, certains organisateurs ou maires ont déjà rapporté des difficultés pour mettre en œuvre les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) nécessaires à la tenue d'événements. Les associations de sécurité civile ont aussi fait connaître les problématiques rencontrées cet été pour répondre aux très nombreuses sollicitations, formulées parfois tardivement, alors que leurs ressources reposent exclusivement sur des secouristes bénévoles. Dans ce contexte, certains événements se sont déroulés en présence de dispositifs non conformes à la réglementation, créant ainsi un risque pour le public.

Je vous rappelle en effet que **seules les associations agréées de sécurité civile sont autorisées à tenir un poste de secours**. Les autres organismes ou personnes (sapeurs-pompiers, ambulanciers, médecins ou autres professionnels médicaux ou paramédicaux) n'intervenant pas pour le compte d'une de ces associations ne sont pas habilités à tenir un DPS.

Vous trouverez jointe la liste des associations agréées de sécurité civile (AASC) habilitées à intervenir sur notre département.

Si le retour d'expérience de l'été 2023 a ainsi déjà révélé des limites, il est à craindre qu'en 2024, alors que des secouristes breilliens seront amenés à renforcer les dispositifs prévus sur les sites olympiques, les organisateurs d'événements et les collectivités ne se heurtent à des difficultés plus importantes.

Les rassemblements ne pourront toutefois être maintenus au détriment de la sécurité du public.

Dès lors, je tiens à attirer votre attention sur la nécessité d'anticiper dès maintenant les modalités d'organisation des manifestations prévues de juin à septembre 2024 sur votre commune. Dans cette perspective, je vous invite à **prendre contact au plus vite avec les organisateurs** de ces rassemblements **afin de les sensibiliser à cet enjeu** de la disponibilité des AASC aux dates prévues, y compris pour des événements qui seraient peu dimensionnants. Sans cette anticipation, nombre de festivals, manifestations sportives, braderies ou feux d'artifice ne pourront se tenir.

Je souhaite insister sur le samedi 1^{er} juin prochain qui verra le Relais de la flamme olympique traverser le département. Des postes de secours seront en effet simultanément nécessaires sur 8 communes de notre département. Les estimations réalisées par les associations de sécurité civile indiquent d'ores et déjà des besoins en secouristes très importants pour couvrir l'ensemble des festivités qui seront organisées à cette date. Si ce relais doit être l'occasion pour les Bretiliens de se réunir à l'occasion d'un moment unique, festif et populaire, il sera impératif que la sécurité du public soit garantie.

C'est pourquoi, je vous recommande d'envisager autant que possible le report des manifestations qui seraient prévues à cette date.

Mon service interministériel de défense et de protection civile et les sous-préfectures restent à votre écoute pour toute information complémentaire et vous apporter l'aide dont vous auriez besoin dans vos démarches.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans l'intérêt de nos concitoyens et la réussite des Jeux olympiques.

Le préfet

Philippe GUSTIN



**ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE ASSURANT DES POSTES DE SECOURS
EN ILLE-ET-VILAINE**

NOM	ADRESSE	PRÉSIDENT OU DIRECTEUR	TÉL.	MAIL
Association de protection civile d'Ille-et-Vilaine (APC35)	8 rue Lavoisier 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	<i>Président :</i> Rodolphe CHIFFOLEAU	02 23 25 06 31	ille-et-vilaine@protection-civile.org operationnel@apc35.org
Croix-Rouge française	Délégation territoriale 10 rue des Veyettes 35000 Rennes	<i>Président :</i> Jacques MOREL <i>Directeur :</i> Kevin GUIHARD	02 22 43 28 30	secours.dt35@croix-rouge.fr
Fédération française de sauvetage et de secourisme (F.F.S.S.)	2, rue de l'Hermitage 35780 La Richardais	<i>Président :</i> Christian POUTRIQUET	02 99 46 27 63 06 80 34 27 87	christian.poutriquet@ffss.fr cd-35@ffss.fr
Association des Secouristes français Croix blanche MAJ le 13/04/23	43 boulevard de Dézerseul 35510 CESSON- SEVIGNE	<i>Président :</i> Didier BIENVENU	06 37 90 41 11	cdc Croixblanche35@gmail.com
Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) – C.F.I.35 (Rennes et St Malo)	Base Nautique de la Plaine de Baud - 35C, rue Jean-Marie Huchet 35000 RENNES	<i>Directeur :</i> Frédéric GUENE	02 99 63 76 76 06 60 86 76 76	cfi-ille-et-vilaine@snsnm.org directeur.cfi-ille-et-vilaine@snsnm.org
Union départementale des premiers secours 35 (UDPS35)	11 rue de Flandre 35 000 Rennes	<i>Président :</i> Devrig GUIHO	06 87 88 98 90	premiers.secours35@gmail.com